

Perdue dans le choix des TD et option en L3

Par **Milk[shake]**, le **07/09/2010** à **12:50**

[b:2ibjvgw5]Bonjour !)) [b:2ibjvgw5] unknown

Je rentre en L3 droit privé dans 1 semaine et je dois rapidement me décider dans le choix des matières or là je suis un peu perdue ? Je ne sais pas vraiment je que je veux faire après, peut être un master droit notarial mais ce n'est pas du tout certain. J'espère que les cours de cette année vont un peu m'éclairer sur ce que me plait vraiment.

Pour info en L2 j'ai bien aimé le droit civil (contrat et obl) droit commercial et le droit fiscal mais j'ai détesté les finances publique et j'ai eu dû mal avec le droit adm et la procédure pénale.

[u:2ibjvgw5][b:2ibjvgw5]Pour les TD [/b:2ibjvgw5][u:2ibjvgw5] Je dois en choisir 2 (notre choix d'UE en S5 conditionne notre choix en S6) en sachant que les 6 matières seront vu en CM :

- Droit privé des biens (S5) et droit des suretés (S6)
- Droit des contrats spéciaux 1 (S5) et droit des contrats spéciaux 2 (S6)
- Droit des sociétés (S5) et droit social (S6)

Le pb s'est que j'aimerais bien prendre en TD le droit privé des biens mais pas vraiment le droit des suretés ?

[b:2ibjvgw5][u:2ibjvgw5]Pour les options [/u:2ibjvgw5][b:2ibjvgw5]

[b:2ibjvgw5]Semestre 5 [/b:2ibjvgw5] 2 matières au choix

- Procédure civile
- Régime des obligations
- Droit adm des biens
- Libertés fondamentales

[b:2ibjvgw5]Semestre 6 [/b:2ibjvgw5] 1 au choix

- Histoire des idées politiques
- Histoire des institutions de l'antiquité
- Histoire des contrats et des suretés

Merci d'avance !))

Par **Yn**, le **07/09/2010** à **16:47**

Salut,

Il faut choisir si tu décides d'orienter ta L3 plutôt vers du droit des affaires ou plutôt du droit civil. Après, face à l'organisation de tes matières et ton choix qui semble plutôt orienté vers le notariat, je pense que le mieux serait :

- Droit civil et droit des sûretés en TD.
- Droit des contrats spéciaux 1 et 2 en TD.

Pour les mineures : le régime des obligations est indispensable, je m'étonne qu'elle ne soit pas obligatoire avec TD. En résumé :

- Régime des obligations et Procédure civile (peu passionnant mais nécessaire, selon moi). Pour l'histoire, j'avoue ne pas avoir trop d'idée... Dommage que les libertés fondamentales passent à la trappe car il s'agit d'une matière présente au concours d'avocat et, qui plus est, assez intéressante car elle appréhende le droit de façon plus globale.